

48920411

McRiv
11/14

- Conférences journalières de CA
- Rapports journaliers
- Situations journalières
- Deux

Tivers

Effectués ad
EXPRESS



Monsieur le Chef de District

28 bis

Dépôt des machines

en Gare

(Sartre)



Le Mans



Mme Dupuy - 62 Rue des Bains
Cronville



Repondre

Cronville le 16 Mars 44

Monsieur

Je vous serai reconnaissant de lui vouloir me donner
des nouvelles par télégramme, si possible, de mon fils, de sa
femme et de leur enfant - Jean Dupuy, ajusteur au dépôt
des machines, et qui habite 34 Rue des Bénédicts - si en
ayant aucunes nouvelles depuis le dernier bombardement -

Veuillez agréer, Monsieur, mes expresses
salutations.

Dupuy

Madame Dupuy - 62 Rue des Bénédicts - Cronville (Calvados)

EX.O.
5^e Arrondissement
B.A.I.S.

Le Mans, le 16 Août 1943

CENTRE SOCIAL DU MANS

*Copie à l'Asst-Traction
à titre de renseignements
Lecours*

Monsieur M O T R E U L
Chef des Services Administratifs

P A R I S

J'ai le regret de vous faire connaître que la machine du train 514 du 15/16 Août a été mitraillée à son passage à SERVON et que le mécanicien BERTRAND Roger, du dépôt de Laval a été tué. Il laisse une veuve, et 1 enfant adoptif ROGER LECENDREER (affaire en cours pour les indemnités pour charges).

Nous faisons payer a Mme BERTRAND, indépendamment du secours que le service Traction lui a attribué, un secours de 1.000 frs a titre " Centre Social" et un second de 4.000 francs au titre " Comité de Solidarité ".

Le chauffeur DUBOIS Gaston, également du dépôt de Laval, qui accompagnait BERTRAND sur la machine, a été grièvement blessé et a dû être transporté à la clinique ST.VINCENT de RENNES.

Le Président du Centre Social.

Builly

Handwritten notes and signatures:
- "gira" with arrows pointing to the left
- "Lecours" written vertically
- "Bertrand" written vertically
- "Centre Social" written vertically
- "Lecours" written horizontally
- "B" and "L" initials
- "6-3" written at the bottom

LE MANS, le 17.3.44.

Monsieur LANDGRAF, Oberrat,
U.A.M.

- LE MANS -

P.

Nous sommes avisés, ce jour, que
MM. JOLLIEF ouvrier,
CELEHIER -
BORGOGNON -
SANSREUFUS manoeuvre,
de la grue d'Ivry, actuellement au Mans, ont été arrêtés par les services alle-
mands dans le dépôt du Mans, à la suite du bombardement du 14.3.44.
Nous vous serions obligé de votre intervention pour la libération éventuel-
le de ce personnel spécialisé.

Le Chef d'arrondissement :

P.

LE MANS, le 17.3.44.

Transmis à Monsieur COME, Chef du P.C. - Le Mans.
Faire le nécessaire auprès du P.C. de PARIS qui alertera M. CHABANAS, Chef de
dépôt de Paris-Ivry, pour prévenir les familles. Ajouter que l'arrondissement
Traction du Mans fait le nécessaire pour tâcher d'obtenir la libération de ces
agents.

Le Chef d'arrondissement.

LE MANS, le 17.3.44.

P.

Retourné au Mans Arrondissement.
Nécessaire fait :
- auprès du P.C. SUD-OUEST à 12 h.20
- --d°-- Paris-Montparnasse à 12 h.35,
ce jour.

signé : COME.

P.

LE MANS, le 20.3.44.

Transmis à Monsieur le CHEF de la DIVISION TRACTION - P A R I S -
à titre d'information. Malgré nos diverses démarches auprès de l'U.A.M. nous
n'avons pu, à ce jour, obtenir la libération des 4 agents de la grue d'Ivry.
Nous renouvelons nos interventions.

Le Chef d'arrondissement :

LE MANS, le 24.3.44.

Monsieur M E S N I L, Chef de dépôt

RAV.

à Alençon.

Je vous confirme l'accord du Service Régional concernant les conditions du restaurateur que nous avons consulté, hier, pour l'installation d'une cantine à Alençon, étant entendu qu'il s'agit d'une convention provisoire susceptible d'être résiliée rapidement en cas de besoin.

D'autre part, vous voudrez bien envoyer deux convoyeurs, mardi prochain, sans faute, au Magasin de l'Economat d'ARGENTEUIL, pour y prendre la vaisselle, les couverts et les ustensiles de cuisine qui pourront être mis à votre disposition.

Vous me ferez connaître - au besoin par téléphone - le nom de ces convoyeurs afin que je fasse établir, en temps utile permie ou autorisations d'express nécessaires.

Le Chef d'arrondissement :

LE MANS, le 23.3.44.

Monsieur le CHEF de la DIVISION TRACTION,

RAV.

- PARIS -

Comme suite aux instructions reçues à la Conférence des Chefs d'Arrondissement, nous allons être amenés à détacher 60 agents à Alençon.

15 sont déjà partis et nous éprouvons de très grosses difficultés pour les loger et surtout pour les ravitailler. Malgré les nombreuses démarches faites auprès des restaurateurs, le prix le plus bas que nous ayons trouvé est 25 fr. par repas, plus le service.

Cette charge étant trop lourde pour nos agents - surtout pour les auxiliaires qui, au maximum, ne toucheront que l'indemnité d'éloignement prévue par le fascicule XXI du Règlement du Personnel - nous avons été amenés à envisager l'ouverture d'une cantine.

Après recherches, nous avons trouvé un restaurateur qui veut bien nous louer :

- 1 salle de restaurant, pourvue de tables et de chaises, pouvant contenir 100 personnes,
 - 1 partie de cuisine avec cuisinière indépendante,
 - 1 grenier pour remisage des approvisionnements de la cantine,
 - 1 autre grenier pour stockage des pommes de terre,
 - diverses dépendances pour loger la boisson et le combustible,
 - l'usage d'une partie de son frigidaire,
- pour le prix de 150 francs par jour, tant que le nombre d'agents prenant leurs repas ne dépassera pas 60 et de 180 fr. par jour au dessus de ce chiffre (éclairage compris).

Nous n'aurions à fournir que la vaisselle, le couvert et les ustensiles de cuisine.

D'accord avec M. LOISELEUR, nous avons donné des instructions au dépôt d'Alençon pour qu'il accepte les conditions du restaurateur étant entendu qu'il s'agit d'une convention provisoire, susceptible d'être résiliée rapidement en cas de besoin.

Le dépôt d'Alençon a été invité à envoyer un convoyeur mardi prochain au Magasin de l'Economat d'Argenteuil pour y prendre la vaisselle, les couverts et les ustensiles de cuisine qui pourront être mis à notre disposition.

24/3
9
Le Chef d'arrondissement :

Arrondissement du Mans

M. P. ...

S.N.C.F.
REGION OUEST
ARRONDISSEMENT DU MANS
TOUS SERVICES

Le Mans, le 5 Mai 1944

RAPPORT COMMUN

relatif à l'installation d'un camp destiné à héberger les agents évacués habitant à plus de 7 Km du Mans .

Lors de la réunion des Chefs de service locaux en date du 1er Mai 1944, les soussignés :

- Messieurs CHAULIAC, Chef de la 1ère Section Voie
- Dambrey, Chef des Ateliers Principal,
- DAVOUST, S/Ingénieur, Chef de Dépôt,
- HELENE, Chef de Gare Principal HC,
- HUBERT, Inspecteur, Matériel Roulant,
- NOREST, Chef de Magasin Principal,

ont reconnu qu'un certain nombre d'agents de leurs services respectifs, évacués avec leur famille dans des localités éloignées du Mans de plus de 7 Km et qui se trouvent ainsi dans l'obligation de faire journellement aller et retour - le trajet séparant leur nouvelle localité de leur lieu de travail, soit à pied, soit à l'aide d'une bicyclette, dans la plupart des cas en mauvais état, se présentent déjà fatigués pour prendre leur travail ou arrivent fréquemment avec des retards préjudiciables à la bonne marche du service.

Ils estiment que les difficultés actuelles ne feront que croître dans l'avenir et que de nombreuses interruptions de service pour maladie seront à redouter.

Le représentant du service Exploitation signale qu'il héberge déjà dans un local du Centre d'Accueil mis à sa disposition par le service intéressé, des agents détachés d'autres gares qui n'ont pu parvenir à trouver à se loger en ville, mais que cette installation rudimentaire a donné lieu à des réserves de la part du service médical local et qu'il ne faut pas songer à étendre cette mesure qui ne peut constituer qu'un pis-aller.

Les représentants de tous les services proposent alors l'installation d'un camp, aussi confortable que possible, ou dehors et assez loin des installations ferroviaires, où pourraient être logés les agents habitant à plus de 7 Km du Mans ainsi que les agents logés actuellement au centre d'Accueil de la gare.

.....

Ces agents, au nombre de 310, se répartissent comme suit par service :

1 ^{er} - Service de la Voie et des Bâtimnts	33
2 ^o - Service des Ateliers	40
3 ^o - Service Traction	100
4 ^o - Service Exploitation	65
5 ^o - Service du Matériel Roulant	30
6 ^o - Service du Magasin	36

Le Chef de la 1^{ère} Section Voie
CHAULIAC

Le Chef des Ateliers Principal
DAMBRAY

Le S/Ingénieur, Chef de Dépôt
DAVOUST

Le Chef de Gare Principal HC
MELLEME

L'Inspecteur, Service M.R.
HUBERT

Le Chef de Magasin Principal
NOREST

F.C.C.

LE MANS, le 5 JUIN 1944.

C.B.

Monsieur le Sous-Ingénieur chargé du dépôt du Mans,

Monsieur l'Inspecteur M.R. - Le Mans.

Conférence des Chefs d'arrondissement français et allemands du 3 Juin.

Un agent supérieur doit assister à la conférence tenue chaque soir au bureau du cabinet médical du Triage à 17 heures pour prendre les instructions sur le travail des grues de relevage en gare triage pour le lendemain.

Transmis pour exécution à partir du lundi 5 JUIN. (Confirmation de notre communication téléphonique de ce matin).

Le Chef d'arrondissement :

Signé : MARTIN

Le 26 Aout 1942

1425/20

M. Martin
M. Long
G. Romille

Monsieur le Ministre,

Je vous ai adressé le 5 Aout une note sur les mitraillages par avions des trains et des installations de la S.N.C.F. et j'ai appelé votre attention sur l'inquiétude que causent ces attaques au personnel de conduite.

Depuis cette date, les mitraillages de locomotives ont continué et se sont plutôt intensifiés. Du 15 au 16 Aout, nous avons enregistré sur la Région Ouest 8 attaques causant 2 morts et 6 blessés dans le personnel de conduite.

A l'émotion légitime des agents de conduite devant les dangers qu'ils courent, s'ajoute, d'après les renseignements que nous avons recueillis, un sentiment d'amertume. N'ayant connaissance d'aucune protestation officielle contre les attaques de trains commerciaux par avions, ne lisant dans les journaux aucune information à ce sujet, ils ont l'impression que les Pouvoirs Publics ignorent leurs sacrifices ou se désintéressent de leur sort.

J'ai cru devoir appeler votre attention sur ce point, et je vous demande instamment, Monsieur le Ministre, de bien vouloir intervenir pour qu'une protestation énergique soit présentée contre les mitraillages de trains par avions et que toute publicité désirable lui soit donnée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Signé: FOURNIER

Copie pour Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Ouest

Paris le 25 Aout 1942

Copie transmise à M; le Chef de l'Arrondissement Traction de
LE MANS Comme suite à mes entretiens avec M. GUILLEMINOT

Le Chef du Service de *prote*

Le 24 MAI 1944.

Monsieur MARTIN,

Ce jour, vers 15 heures, M. PORTE, Préfet de la Sarthe, m'a téléphoné pour me faire connaître qu'en raison des récents bombardements de Tours et d'Orléans, il nous demandait instamment d'enlever les machines qui stationnaient sur le Plateau de Pontlieue et que, dans la négative, il se verrait dans l'obligation d'en référer directement au président Laval.

Il a d'ailleurs ajouté que notre Directeur, M. LEGOUX lui avait donné antérieurement l'assurance que nos machines ne seraient plus remisées en ce point et il a ajouté que, d'après lui, c'était possible car il estimait que c'était là uniquement une affaire d'organisation.

En l'absence de M. MAINCENT, j'ai rendu compte de cette conversation à M. POIREE qui, au bout de quelques instants, m'a rappelé pour me faire connaître qu'après entente avec M. ARMAND et M. LEGOUX, il convenait de faire au Préfet une réponse étayée sur les points suivants :

1°/- qu'il était bien exact que M. LEGOUX lui avait promis de ne plus laisser en stationnement les machines à Pontlieue, mais que, pour le moment, nous y étions bien contraints en raison des bombardements des 20 et 22 Mai;

2°/- que nous remonterons nos machines au Triage dès que cela nous sera possible; c'est-à-dire dans 8 ou 10 jours.

3°/- que nous avons évacué la plupart des machines du Mans à Angers et à Laval et que nous devrions presque le regretter puisque les dépôts correspondants sont situés en pleine ville.

4°/- qu'en définitive, s'il veut en référer au gouvernement qu'il le fasse.

J'ai donc téléphoné à nouveau au préfet en essayant de calmer ses inquiétudes avec les arguments fournis par M. POIREE; je lui ai même fait savoir que, la nuit, nous ne conservions, à Pontlieue, que les machines strictement nécessaires pour les besoins du service ^{et} que nous évacuons à Connerré celles dont nous ne prévoyons l'utilisation que le lendemain.

M. le préfet m'a alors déclaré qu'il comptait sur nous pour ne maintenir dans ce secteur que le nombre minimum de machines et de ne pas donner l'impression que nous cherchions à les masser en ce point.

J'ai immédiatement rendu compte à M. POIREE de cette dernière conversation.

*Vu G. Marchin.
à classer dans le
dossier bombardements
M. S. M.*

M.P.

PRÉFECTURE
DE LA SARTHE

1^o DIVISION

1^o BUREAU

Rappeler dans la réponse
le N^o de la Division

ÉTAT FRANÇAIS

Le Mans, le 24 Mai 1944

LE PREFET DE LA SARTHE

A MONSIEUR LE CHEF D'ARRONDISSEMENT DE LA TRACTION
en gare du MANS

Objet : réquisition de chambres d'hôtel pour les agents de la S.N.C.F.
Réf. : v/ lettre du 23 mai courant.

Comme suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer que la réquisition d'hôtels ne pourra intervenir que lorsque j'aurai la preuve écrite qu'aucun accord amiable n'a pu être réalisé avec les propriétaires de ces hôtels; vous voudrez donc bien me faire parvenir toutes justifications utiles à ce sujet, le plus tôt possible. Il conviendra de prévoir également que l'immeuble sur lequel vous portez votre choix n'est pas affecté, partiellement ou en totalité, au logement ou au cantonnement de membres de l'armée d'occupation.

J'ajoute que la réquisition de l'Hôtel de la Petite Vitesse n'est pas réalisable, celui-ci étant déjà occupé par le personnel des usines Renault.

LE PREFET,
Maire de Fécamp
et par délégation



A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name, is written over a horizontal line. The signature is somewhat illegible but seems to consist of several connected loops and strokes.

Le Mans, le 23 Mai 1944

Monsieur le Préfet,

Le bombardement du Dépôt du MANS a mis complètement hors d'usage nos installations de couchage pour les équipes de conduite venant en relais au MANS.

Pour que nous puissions assurer notre service, nous avons demandé que l'on réquisitionne, jusqu'à nouvel avis, 20 chambres à l'hôtel de la Petite Vitesse, mais satisfaction n'a pu nous être donnée, un certain nombre de pièces étant déjà réservées pour les Usines RENAULT. Vos services ont alors procédé à la réquisition de 4 chambres dans chacun des hôtels énumérés ci-dessous :

- Hôtel d'Angers
- Hôtel du Commerce
- Hôtel de la Petite Vitesse
- Hôtel de Caen
- Hôtel de l'Embarcadère

Cette solution ne donne pas satisfaction car elle implique de grosses difficultés au point de vue éveil des équipes, surtout la nuit. Il serait indispensable pour la bonne marche du service que nos équipes soient groupées dans un ou deux hôtels au maximum, situés à proximité du dépôt local.

La solution idéale serait incontestablement la réquisition de 20 chambres à l'hôtel de la Petite Vitesse, nous vous serions obligés de vouloir bien la faire jouer.

Au cas où l'une ou l'autre de ces solutions ne pourrait être réalisée, la réquisition d'immeubles non occupés, situés à proximité du dépôt local et dans lesquels nous pourrions mettre des lits, pourrait être envisagée.

Nous nous permettons de vous signaler aussi la possibilité d'utiliser des salles de classe de l'Ecole St-Joseph (garçons) Rue de Lorraine.

Etant donné l'urgence et l'importance de la question, nous vous serions très obligés de bien vouloir la faire examiner et régler le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments très distingués.

LE CHEF d'ARRONDISSEMENT

R E U N I O N du 16 MARS à 18 h.30

Etaient présents : MMrs. HAHN : Reichsbahrat
LIESBERG : O . T . I.
LANG :

RAULT : Chef d'Arret. EXPLOITATION
MARTIN : ----- TRACTION
FRANT : ----- VOIE et BATIMENTS
DAMBRAY : Chef des Ateliers
HUBERT : Inspecteur M A T E R I E L

TRAVAUX EXECUTES le 16

FAISCEAU d'ATTENTE :

- Tête de voies 24 - 36 côté poste 7
- Voies 4-28-30-32 jusqu'au centre du plateau
- Tête des voies 2-14-16-18-20-24 côté poste 8

RACCORDEMENT DE LA CLARTE :

- Voies I et 2 entre postes 9 et 10
- Voie I entre postes 8 et 9

PARC FIXE :

- sortie côté poste 7 et voies 16-17 et 24

DEPOT :

- Voie I d'entrée entre poste 7 et tunnel
 - Gril du dépôt 5-6-7-8-9 et 10 entre le pont tournant n° 2 et le tunnel
 - 3 voies de la feuille
 - accès aux voies 3 et 5 des combustibles vers la voie de sortie
 - sortie du S.P.U.R. côté poste 9
 - Liaison téléphonique standard provisoire poste 7
-

PREVISIONS POUR LE 17

Continuation des travaux sur plateau d'attente, dépôt, parc fixe ,
Raccordement de la Clarté et S.P.U.R. , côté poste C.

A la demande de M. JAHN, il sera procédé à une visite contradictoire
de l'installation de l'éclairage de dérogation côté poste F.

Il est demandé à M. FRANT d'examiner la possibilité de matérialiser
par une clé de contact le retour à l'éclairage de dérogation la manette
n'offrant pas la sécurité désirable.
